SMART GRID ENERGY

Le 30 mars 2017

Réponse à l'appel à contribution technique relatif à l'évolution des Règles RE-MA v9

Q1.1 : *Une offre annulée par l'acteur sera définitivement supprimée par RTE et son historique ne pourra plus être consulté via l'interface technique TOP (par IHM ou API). Confirmez-vous que ce fonctionnement correspond à vos attentes ? Si non, pourquoi ?*
Q1.2 : *Une offre modifiée vient remplacer une offre précédemment envoyée. Il ne sera pas possible pour l'acteur de venir consulter via l'interface technique les versions précédentes de son offre (par IHM ou API). Confirmez-vous que ce fonctionnement correspond à vos attentes ? Si non, pourquoi ?*
Q1.3 : *La fonctionnalité « saisie d'une offre » dans SYGA est peu voir pas utilisée, aussi nous ne prévoyons pas de fonctionnalité « saisie d'une offre » dans TOP (seule la modification sera réalisable). Confirmez-vous que ce fonctionnement correspond à vos attentes ? Si non, pourquoi ?*

R : Les modes de fonctionnement proposés par RTE conviennent à Smart Grid Energy. En particulier, nous confirmons l'absence d'intérêt pour les saisies d'offres directement dans les outils RTE.

Q2.1 : *La fonctionnalité « saisie d'un programme » n'existe pas, aussi nous ne prévoyons pas de fonctionnalité « saisie d'une programme » dans TOP. Confirmez-vous que ce fonctionnement correspond à vos attentes ? Si non, pourquoi ??*

R : Ce fonctionnement nous convient.

Q3.1 : *Avez-vous des remarques ou des suggestions par rapport aux informations présentées jusqu'à aujourd'hui, que ce soit dans les slides ou dans le guide d'implémentation (version de travail transmise) ?*
Q3.2 : *Les processus présentés sont-ils compatibles avec une évolution de vos processus opérationnels ? Si non, quelles sont les nouvelles fonctionnalités que RTE devrait prévoir pour permettre une compatibilité avec une évolution de vos processus ?*
Q3.3 : *Voyez-vous des contraintes techniques par rapport à la mise en place des premières modalités techniques présentées dans le guide d'implémentation ?*
Q3.4 : *Pour l'envoi du PM, préférez-vous :*
(i) Décrire tous les points 5 min (avantage de la simplicité)
(ii) Ne décrire que les « brisures » / points qui changent (moins de volumétrie et homogénéité avec le futur envoi des Pappel)

R : Les informations présentées jusqu'à présent nous semblent claires. Bien entendu ces processus nécessitent d'importantes évolutions de notre système d'information mais les délais nous semblent suffisants pour implémenter les évolutions nécessaires.
Nous sommes favorable à l'envoi des Programmes de Marche en ne décrivant que les brisures afin de garantir l'homogénéité avec le futur envoi des Programmes d'Appel.

© Smart Grid Energy - SAS au capital de 100 000,00 €. Ce document est la propriété de Smart Grid Energy.

Q3.5 : *Selon-vous, dans le cas présenté, faudrait-il envoyer un PM pour chacun des ordres (1 et 2), ou remettre à zéro la temporalité pour le renvoi d'un PM global après la réception de l'ordre 2 ?*
Q3.6 *: Identifiez-vous des contraintes techniques dans le fait de renvoyer les identifiants de l'ensemble des ordres auxquels se rapporte le PM envoyé ?*

R : Nous pensons pouvoir nous adapter aux deux cas de figure selon le mode de fonctionnement défini. Nous n'avons donc pas de préférence.
Nous n'identifions pas actuellement de contrainte particulière liée au fait de renvoyer les identifiants de l'ensemble des ordres auxquels se rapporte le PM envoyé.

Q4.1 : *Quels fichiers utilisez-vous effectivement ?*
Q4.2 : *Avez-vous été confronté à des problèmes ou limitations ? (échéance de mise à disposition, de mise à jour, ergonomie ?)*

R : Les fichiers que nous consultons régulièrement sont les fichiers ORDRES, VALMEN, et Pénalités. Les autres ne sont pas utilisés.
En ce qui concerne les échéances de mise à dispositions, nous demandons une mise à jour plus régulière des VALMEN, notamment dans le cas où la première publication souffre du manque de remontée des données issues des GRDs. Nous souhaitons que RTE publie des versions correctives de ces VALMEN dès la réception de nouvelles valeurs des gestionnaires de réseau.
En terme d'ergonomie, nous signalons que les fichiers ORDRES mélangent actuellement deux notions : la liste des ordres d'activation d'une part et les correctifs liés au CRMA de l'autre. Il nous semble que la pratique de RTE consistant à modifier les ordres effectivement envoyés afin de coller au contrôle du réalisé effectué a posteriori et donc de faciliter le traitement financier des activations (paiement des activations à la puissance réalisée) ne devrait pas figurer dans ces fichiers ORDRES qui doivent plutôt être le reflet des ordres d'activation émis par le GRT.

Q4.3 : *Les échéances de publication proposées répondent- elles à vos attentes opérationnelles ?*

R : Oui, les échéances exposées par RTE nous conviennent.

Q4.4 : *Les données publiées répondent-elles à votre besoin ? Leur mode de présentation vous semble-t-il satisfaisant ? Quelles fonctions de filtrage sur IHM souhaiteriez-vous voir mises en place ?*
Q4.5 : *Sous quel type de format souhaiteriez-vous télécharger les données affichées dans l'IHM: « csv », « xml », autre?*
Q4.6 : *Le mode de rejeu des données proposé vous permet-il d'avoir une vision exhaustive et cohérente des modifications apportées ?*

R : Les données publiées nous paraissent tout à fait satisfaisantes et clairement présentées. Nous souhaitons disposer de plusieurs options de téléchargement : à la fois en « csv » pour des analyses ponctuelles à la main et en « xml » pour un usage plus récurrent et automatisé.
La présentation des données issues des rejeux est claire. Nous souhaitons néanmoins que RTE propose en plus le téléchargement d'un fichier « Archives » incluant les versions antérieures des publications afin de donner la visibilité sur les évolutions des données utilisées pour les calculs.

© Smart Grid Energy - SAS au capital de 100 000,00 €. Ce document est la propriété de Smart Grid Energy.

Q5.1 : *Seriez vous favorables à la mise en place de l'auto facturation pour les ajustements à la hausse?*
Q 5.2 : *Existe-t-il, selon vous des blocages d'ordre juridique / comptable / fiscal de votre côté qui rendrait l'auto facturation impossible ?*

R : Toute proposition permettant de limiter les échanges comptables et d'accélérer le délai de facturation des ajustements à la hausse est accueillie positivement par Smart Grid Energy. Il nous semble néanmoins que la présentation de RTE manque de clarté sur les échéances prévues.
Nous souhaitons également signaler que, dans le cas où un arbitrage serait nécessaire entre les deux sujets, nous accordons une priorité bien plus forte sur l'accélération du cycle de traitement du CRMA et des réclamations des AA par rapport à celui de la facturation des ajustements.

Q5.3 : *Quel niveau de détail souhaiteriez vous voir apparaître dans les documents de facturation?*
Q5.4 : *L'option privilégiée par RTE, en attendant un retour sur la qualification du flux « Ecart d'Ajustement » est l'option 3. Selon vous, quelle option semble la plus appropriée?*
Q5.5 : *Quelle serait votre préférence concernant le traitement des rejeux?*

R : Afin de permettre aux acteurs d'ajustement de réaliser un contrôle fin des montants facturés, il nous semble nécessaire d'indiquer a minima :

- Pour les activations d'offres standard/spécifiques : les dates et heures de début et de fin d'activation, les volumes, les prix d'offres et les EDAs concernées.
- Pour les écarts d'ajustement : les dates et heures de début et de fin d'activation, les volumes en écart, les prix des écarts et les EDAs concernées.

L'option 3 proposée par RTE nous semble appropriée. Nous souhaitons que les EDAs activées soient néanmoins ajoutées afin de rendre les factures / auto factures plus faciles à vérifier.
Smart Grid Energy n'a pas de préférence quant à recevoir une facture spécifique aux rejeux ou au contraire à avoir une ligne liée aux rejeux au sein d'une facture mensuelle.

© Smart Grid Energy - SAS au capital de 100 000,00 €. Ce document est la propriété de Smart Grid Energy.